

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement de Molsheim
 Membres en fonction : 47

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**

Séance du 19 février 2018
 Sous la présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM
 Le Conseil de Communauté s'est réuni le 19 février 2018 sur convocation
 Adressée par le Président le 12 février 2018.

Étaient présents : Madame Alice MOREL, (Vice-présidente). Messieurs Jean-Bernard PANNEKOECKE, Marc SCHEER (vice-présidents).

Mesdames Myriam SCHEIDECKER, Laurence JOST, Martine KWIATKOWSKI, Patricia CASNER, Christiane CUNY, Christine MORITZ, Michèle POIROT, Christiane OURY, Geneviève GABRIEL, Sandra GUILMIN, Sabine KAEUFLING. Messieurs Gérard DOUVIER, Guy HAZEMANN, Emile FLUCK, Maurice GUIDAT, Philippe REMY, Patrick BEIN, Denis BETSCH, Pierre MATHIOT, Jean-Louis BATT, Patrick APPIANI, André WOOCK, André WOLFF, Laurent LANDAIS, Thierry SIEFFER, Régis SIMONI, Vincent FELDER, Jean VOGEL, Gérard DESAGA, Hubert HERRY, Laurent BERTRAND, Michel AUBRY, Ervain LOUX, Pierre REYMANN, Paul FISCHER, Alain HUBER, Alain GRISE.

Avaient donné procuration : Monsieur Alain FERRY, (vice-président). Madame Edwige TURQUOIS, Messieurs Marc DELLENBACH, Marc GIROLD, Frédéric BIERRY.

Excusés : Madame Marie-Claude PADELLEC-ASLAN.

Suppléants : Mesdames Claudine BOHY, Andrée PHILBERT, Francine MICHEL, Catherine VINCENT. Messieurs Jean-Claude CASNER, Raymond GRANDGEORGE, Jean-Pol HUMBERT, Jérôme SUBLON, Serge GRISLIN, Jean-Paul HUMBERT, Jean COURRIER, Bernard MARCHAL, Nicolas BONEL, Yves MATTERN, Patrick WIDLOECHER-LOUX.

Suppléants excusés : Mesdames Nicole LIGNEL, Véronique SLIPKO., Monsieur Léon KRIEGUER,

Assistaient à la réunion : Madame Eléonore CARL. Messieurs Jean Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2018,
- 2) Décisions du Bureau du 05 février 2018,
- 3) Communications,
- 4) Collège Louis Arbogast : demande de subvention chorale,
- 5) Jazz session à Plaine : demande de subvention,
- 6) CIDFF : demande de subvention 2018,
- 7) ALT : PAEJ : demande de subvention 2018,
- 8) Commune de Grandfontaine : demande de subvention,
- 9) Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin : Soutien au poste d'animateur chargé de la promotion et de la valorisation des produits de la Montagne : période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 et du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022,
- 10) Compte Administratif 2017 (Budget principal, Déchets ménagers et assimilés et Budget Annexe « Ecrus »)
- 11) Compte de gestion du percepteur 2017,
- 12) Affectation de résultats,
- 13) Budget Primitif 2018 (Budget principal et Budgets Annexes « Déchets ménagers et assimilés et Ecrus »),
- 14) Taux d'imposition applicables pour 2018,
- 15) Divers.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JANVIER 2018.

Le procès verbal de la séance de conseil de communauté du 22 janvier 2018, est approuvé, à l'unanimité.

2) DECISIONS DU BUREAU DU 05 FEVRIER 2018.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de 1 740.36 € à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de 160.00 € à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

ENTRETIEN DES BATIMENTS.

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE de confier à

- L'entreprise GENIE CLIMATIQUE DE L'EST des travaux de remplacement d'extracteur dans un vestiaire à la salle polyvalente de La Broque pour un montant évalué à 439,00 € HT.
- L'entreprise GUINAMIC des travaux de reprise de fissures à la salle polyvalente de La Broque pour un montant évalué à 3 220,00 € HT.
- L'entreprise SELVA des travaux sur les sols des loges à la salle polyvalente de La Broque pour un montant évalué à 970,00 € HT.

- L'entreprise SELVA des travaux au Hall des Sports de Schirmeck pour un montant évalué à 480,00 € HT.
- L'entreprise BAECHLER des travaux sur la chaudière au Hall des Sports à Schirmeck pour un montant évalué à 503.08 € HT.
- L'entreprise DIPOL des travaux de carrelage au club house du stade des Grives à Barembach pour un montant évalué à 3 070,00 € HT.
- La société C.O.Q. le bilan des travaux de mise en accessibilité des ERP et la rédaction des registres publics d'accessibilité pour un montant évalué à 2 750.00 €.

SALLE POLYVALENTE DE LA BROQUE : ACHAT DE GRADINS,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE d'acquérir deux blocs de gradins de 25 places auprès de l'Agence Culturelle d'Alsace pour un montant de 3 000.00 €.

FERME DU BAMBOIS : AVENANT 3 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 21 septembre 2015,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'avenant n°3 au contrat de maîtrise d'œuvre passé avec Madame Dorkas ROUSSEL, architecte, 33 rue principale, 67 190 Heiligenberg suivant les modalités retenues précédemment après consultation de maîtrise d'œuvre.

Cet avenant s'élève à la somme de 3 000.00 € HT. Le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre s'élève à la somme de 52 800.00 € HT.

EQUIPEMENT NAUTIQUE : AVENANT 1 LOT 16 ELECTRICITE

CONFORMÉMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 25 janvier 2016,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Avenant n°1 en plus value au Lot 16 : Electricité courants forts et faibles – Gestion informatique – Contrôle d'accès – attribué à l'entreprise ILLER / AUBRY à MOLSHEIM pour un montant HT de 22 636,25 €.

Les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux seront prélevées sur le programme " Equipement nautique à la Broque ".

3) COMMUNICATION

Monsieur le Président salue les membres de l'assemblée et informe les délégués communautaires des différents dossiers en cours.

RECRUTEMENT COORDINATEUR JEUNESSE

Le recrutement est en cours. Le coordinateur sera embauché par la Fédération Départementale Des Maisons Des Jeunes Et De La Culture D'alsace. Une convention sera passée entre la communauté de communes et La Fédération.

RECRUTEMENT ANIMATEUR NATURA 2000

L'audition des candidats se déroulera le 28 février 2018.

ETAT D'AVANCEMENT DES CHANTIERS**Ferme du Bambois :**

Le chantier s'achève.

Piscine de La Broque :

Les travaux continuent malgré les intempéries. Le chantier de la démolition de la Station d'épuration STEINHEIL est à l'arrêt.

PRESENTATION PROJET MAISON DE L'ENGAGEMENT

Le projet de Maison de l'engagement porté par le Conseil Départemental et l'association CARITAS sera présenté en bureau du 05 03 2018, lors d'une réunion ouverte à l'ensemble des maires.

ETUDE STRATEGIQUE EAU ASSAINISSEMENT

Monsieur Jean Bernard PANNEKOECKE précise que la réunion de lancement de l'étude devrait intervenir courant mars.

POLITIQUE ENFANCE ET JEUNESSE.

Monsieur Marc SCHEER informe les délégués communautaires de la démarche « vers la définition d'une politique de jeunesse Territoriale » initiée par le Département du Bas-Rhin, la Caisse d'Allocations Familiales et les services de l'Etat. Les communautés de communes d'Alsace Bossue et de la Vallée de la Bruche ont été choisies comme territoires d'expérimentation en raison des dynamiques territoriales et partenariales qui y sont à l'œuvre. Un séminaire va se tenir sur cette thématique au cours du mois d'avril.

4) COLLEGE LOUIS ARBOGAST : DEMANDE DE SUBVENTION CHORALE,

Par courrier en date du 31 janvier 2018, Monsieur le Principal du Collège Louis Arbogast de Mutzig sollicite auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche une participation financière aux rencontres des chorales académiques.

VU l'article 6.4.1. des statuts de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche « Soutien financier aux actions menées dans le domaine de l'enseignement du second degré du secteur » stipulant

« Pour les enfants des communes de Bourg Bruche et Saâles, scolarisés par dérogation au collège du Spitzemberg à Provenchères sur Fave et d'Urmatt, scolarisés au collège Louis Arbogast à Mutzig, la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche prend en charge l'ensemble des frais relatifs aux animations, voyages et séjours proposés par les collèges et lorsqu'une participation communale est sollicitée »

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE de verser au collège Louis Arbogast de Mutzig une subvention de 250.00 €

La somme nécessaire au paiement sera inscrite au budget primitif 2018.

5) JAZZ SESSION A PLAINE : DEMANDE DE SUBVENTION,

2018-016

Monsieur le Président présente au conseil de communauté la demande de subvention de l'Association Indigo Moonshine pour la deuxième édition du Festival Poutay Jazz and Blues qui se tiendra les 6,7 et 8 juillet 2018.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de s'associer à la réalisation de ce projet et d'apporter un concours financier d'un montant de **830.00 €**,

CHARGE le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche de la mise en œuvre et du suivi de cette opération,

DEMANDE qu'un bilan soit dressé à l'issue de cette opération,

La somme nécessaire au paiement est prévue au compte 6574 « Divers » du Budget primitif 2018.

6) CIDFF : DEMANDE DE SUBVENTION 2018,

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de Madame la Présidente du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), relative à une action de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE de s'associer à la réalisation de ce projet et d'apporter un concours financier d'un montant de **1 500.00 €** au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF).

CHARGE le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche de la mise en œuvre et du suivi de cette opération,

DEMANDE qu'un bilan soit dressé à l'issue de cette opération,

La somme nécessaire au paiement est prévue au compte 6574 « Divers » du Budget primitif 2018.

7) ALT : PAEJ : DEMANDE DE SUBVENTION 2018,

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de Madame la Présidente de l'Association de Lutte contre la Toxicomanie (ALT) relative aux permanences des Points d'Accueil et d'Ecoute pour les Jeunes dans la Vallée de la Bruche.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de s'associer à la réalisation de ce projet et d'apporter un concours financier d'un montant de **6 814.00 €** à l'Association de Lutte contre la Toxicomanie (ALT).

CHARGE le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche de la mise en œuvre et du suivi de cette opération,

DEMANDE qu'un bilan soit dressé à l'issue de cette opération,

La somme nécessaire au paiement est prévue au compte 6574 « Divers » du Budget primitif 2018.

8) COMMUNE DE GRANDFONTAINE : DEMANDE DE SUBVENTION,

Monsieur le Président présente au conseil de communauté la demande de subvention présentée par Monsieur le Maire de Grandfontaine relative à l'acquisition d'une motoneige.

CR CC du 19 FEVRIER 2018

- Celle-ci permettra de répondre à une problématique de mise en sécurité d'un site très fréquenté par le public.
- Cette motoneige équipée d'un outil de damage permettra de damer les pistes de ski de fond,

Le coût est estimé à 15 000.00 € HT

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche : 1/3
- Conseil Départemental du Bas Rhin : 1/3
- Commune de Grandfontaine : 1/3

CONSIDERANT l'intérêt touristique du site du Donon,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de s'associer à la réalisation de ce programme,

La somme nécessaire au paiement (soit 5 000.00 €) est inscrite au chapitre 204 du Budget primitif 2018.

9) **CHAMBRE D'AGRICULTURE DU BAS-RHIN: SOUTIEN AU POSTE D'ANIMATEUR CHARGE DE LA PROMOTION ET DE LA VALORISATION DES PRODUITS DE LA MONTAGNE : PERIODE DU 1^{ER} JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2017 ET DU 1^{ER} JANVIER 2018 AU 31 DECEMBRE 2022,**

Depuis 2002, La Chambre d'Agriculture d'Alsace et les Communautés de Communes de la Vallée de la Bruche et de Villé se sont engagées dans la mise en œuvre d'une politique partenariale en faveur de la promotion et de la valorisation des produits de la montagne.

Ce programme permet d'affecter un poste de conseiller agricole à l'Association pour le Développement Agricole et Rural (A.D.A.R) de la Montagne, cofinancé par la Chambre d'Agriculture et par les deux Communautés de Communes. Les conventions sont établies pour des périodes de 5 ans.

Le bilan des actions réalisées sur la période 2012-2016, un diagnostic agricole du territoire et des pistes de réflexion pour les prochaines années ont été partagés avec l'ensemble des acteurs concernés, lors d'une journée d'échanges organisée le 24 janvier 2018.

Afin de répondre aux besoins actuels de l'agriculture de montagne, les thématiques identifiées sont :

- Paysage, environnement et biodiversité
- Valorisation des ressources fourragères
- Valorisation des produits et plans qualité
- Commercialisation des produits et promotion de l'agriculture de montagne

Le bilan des actions réalisées dans ce cadre, incite les signataires de cette convention à prolonger ce programme par un engagement pluriannuel conforté jusqu'en 2022.

CONSIDERANT que l'année 2017 a été une année transitoire, durant laquelle les partenaires ont redéfini les axes de travail de la convention,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de participer au financement de ce poste pour l'année 2017 hors convention, selon la clé de répartition fixée pour la période 2012- 2016. Le coût du poste de conseiller (charges salariales + frais de fonctionnement) est réparti comme suit :

- Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin : 40 %
- Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche : 30 %
- Communauté de Communes du Canton de Villé : 30 %

Le coût réel du poste est de 48 500.00 € pour 2017.

DECIDE de reconduire ce programme pour une période de 5 années (2018-2022) selon la même clé de répartition.

Le coût prévisionnel du poste est fixé à **50 000 €** pour 2018.

AUTORISE Monsieur le Président à passer et à signer une convention précisant les modalités de financement d'un poste de conseiller pour une période de 5 années (2018-2022) et toutes pièces relatives au dossier.

10) COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (BUDGET PRINCIPAL, DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ET BUDGET ANNEXE « ECRUS»)

Monsieur Pierre GRANDADAM, Président, ayant quitté la salle, Monsieur Jean Bernard PANNEKOECKE, Vice Président, assure la présidence.

Le Compte Administratif pour l'année 2017 s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	7 783 883.01 €
Dépenses d'investissement :	3 639 054.67 €
Recettes de fonctionnement :	14 334 572.36 €
Recettes d'investissement :	2 373 988.58 €
Excédent global de clôture :	5 285 623.26 €

Le Compte Administratif 2017 est approuvé, à l'unanimité.

Le Compte Administratif du Budget annexe du lotissement de la Zone d'Activités des Ecrus à La Broque s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	0.00 €
Dépenses d'investissement :	0.00 €
Recettes de fonctionnement :	0.00 €
Recettes d'investissement :	0.00 €
Déficit global de clôture :	25 373.80 €

Le Compte Administratif du Budget annexe du lotissement de la Zone d'Activités des Ecrus à La Broque est approuvé, à l'unanimité.

Le Compte Administratif du Budget annexe pour les Déchets ménagers et assimilés s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	1 332 719.00 €
Dépenses d'investissement :	0,00 €
Recettes de fonctionnement :	1 332 719.00 €
Recettes d'investissement :	0,00 €

Déficit global de clôture : 0.00 €

Le Compte Administratif du Budget annexe pour les Déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est approuvé, à l'unanimité.

L'excédent global du Budget Général et des budgets annexes est de 5 260 249.46 €.

11) COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR 2017,

Le Compte de Gestion du Percepteur pour 2017 correspondant au Compte Administratif 2017 est approuvé, à l'unanimité.

12) AFFECTATION DE RESULTATS,

Le Conseil de Communauté, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé à La Broque, le 19 Février 2018, le compte administratif 2017, qui présente un excédent de fonctionnement cumulé (hors restes à réaliser) d'un montant de 6 550 689.35 €.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- Un déficit d'exécution global de	1 265 066.09 €
- Un besoin de financement des restes à réaliser de	4 877 700.00 €
Entraînant un besoin de financement de 6 142 766.09 €	

VU les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017

CONSIDERANT les besoins recensés pour l'exercice 2018,

CONSIDERANT que le budget de 2017 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 5 690 000.00 €.

DECIDE, à l'unanimité, sur proposition du Vice Président d'affecter au budget de l'exercice 2018 le résultat, comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) financement de la section d'Investissement (3) :	1 265 066.09 €
- Report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) :	1 265 066.09 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) :	5 285 623.26 €

13) BUDGET PRIMITIF 2018 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES «DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ET ECRUS »),

Monsieur le Président présente le Budget Primitif de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, le Budget Primitif du lotissement Zone d'Activités des Ecrus à La Broque et le Budget Primitif Déchets ménagers et Assimilés pour l'exercice 2018.

Le Budget Primitif de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	14 090 000,00 €
Dépenses d'investissement :	13 530 000,00 €

Recettes de fonctionnement :	14 090 000,00 €
Recettes d'investissement :	13 530 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

Le Budget Primitif du Budget annexe du lotissement de la Zone d'Activités des Ecrus à La Broque s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	2 847 457,00 €
Dépenses d'investissement :	2 648 473,50 €
Recettes de fonctionnement :	2 847 457,00 €
Recettes d'investissement :	2 648 473,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif du lotissement Zone d'Activités des Ecrus.

Le Budget Primitif pour les Déchets ménagers et assimilés s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	1 450 000,00 €
Dépenses d'investissement :	0,00 €
Recettes de fonctionnement :	1 450 000,00 €
Recettes d'investissement :	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif Déchets ménagers et assimilés.

14) TAUX D'IMPOSITION APPLICABLES POUR 2018.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote les taux d'imposition applicables pour l'exercice 2018 :

Taxe d'habitation	6,95 %
Foncier Bâti	4,28 %
Foncier non bâti	27.06 %
FPU	23.71 %

Soit un produit fiscal attendu de 4 961 961,00 €.

15) DIVERS

/

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 30.

M. Gérard DOUVIER		Mme Alice MOREL	
M. Guy HAZEMANN		Mme Myriam SCHEIDECKER	
M. Jean Paul HUMBERT		M. Jean Bernard PANNEKOECKE	
Mme Patricia CASNER		Mme Christiane CUNY	
M. Pierre MATHIOT		M. Denis BETSCH	
M. Patrick BEIN		M. Emile FLUCK	
M. Maurice GUIDAT		M. Philippe REMY	
M. Jean Louis BATT		Mme Laurence JOST	
Mme Martine KWIATKOWSKI		M. Patrick APPIANI	
Mme Christine MORITZ		M. André WOOCK	
M. André WOLFF		M. Pierre GRANDADAM	
M. Laurent LANDAIS		M. Thierry SIEFFER	
M. Marc SCHEER		Mme Michèle POIROT	
M. Régis SIMONI		/	
M. Vincent FELDER		M. Jean VOGEL	
M. Gérard DESAGA		M. Huber HERRY	
M. Laurent BERTRAND		Mme Christiane OURY	
/		M. Michel AUBRY	
/		M. Ervain LOUX	
M. Alain GRISE		Mme Geneviève GABRIEL	
Mme Sandra GUILMIN		M. Pierre REYMANN	
M. Paul FISCHER		/	
Mme Sabine KAEUFLING		M. Alain HUBER	
/			